

vention du richissime financier, en si vilain cas que se fussent mis ses coreligionnaires, ils étaient toujours excusés ; les plus mauvaises affaires où ils étaient mêlés étaient étouffées. Manassès savait et avait le moyen d'apaiser le courroux du roi et même de désarmer sa justice (28).

Charles V et son Manassès disparus, qu'y a-t-il d'extraordinaire qu'à l'avènement de Charles VI le peuple de Paris se soit, par deux fois, « enlevé » contre les mécréants qui depuis trop longtemps le pillaient impunément — et en ait égorgé quelques-uns (29). La leçon fut sévère. Les Juifs cependant ne surent pas en profiter. Loin de modérer leurs exactions, ils ne songèrent qu'à réparer leurs pertes en faisant désormais l'usure avec encore plus d'âpreté que par le passé. La « grande commotion de Paris, » — qui, à les en croire, les avait « moult diminués en nombre de personnes et dépouillés de toutes leurs chevances tant en or ou argent comme en titre de créances », — leur servit

(28) Depping. *Les Juifs*, p. 293. « Avec de l'argent ils obtinrent à la cour de Charles V tout ce qu'ils voulurent. Manassès de Veson, leur agent, se servit très habilement de son crédit en leur faveur. Malgré la prescription formelle de ne prendre que quatre deniers d'intérêt pour livre chaque semaine, leur avidité avait outrepassé ce taux, qui n'était déjà que trop fort. Les plaintes ordinaires arrivèrent au trône... Le prévôt de Paris entama des poursuites contre eux et les condamna à de fortes amendes ; il fut même question au conseil du roi de renvoyer de nouveau du royaume cette race d'usuriers déhontés. Mais Manassès de Veson, moyennant 1,500 francs d'or sut obtenir un ordre royal qui étouffait cette affaire et imposait silence au procureur du roi. »

(29) En 1380, poussée peut-être par les ennemis d'Aubriot, prévôt de Paris, qui protégeait les Israélites, la populace pillait la juiverie, tua des Juifs et força les femmes à livrer leurs enfants pour être baptisés. Une seconde émeute antisémite eut lieu quelques mois plus tard. V. le moine de Saint-Denis et Juvénal des Ursins.